

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 4 AVR. 2024

OBJET :

Adoption du règlement municipal de la police des cimetières et des opérations funéraires

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Votants : 26

N° 2024.04.29

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dullio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

ABSENTS : Anne-Lise VIALON, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Nathalie Soria, Conseillère municipale, informe l'assemblée de la nécessité d'adopter un nouveau règlement municipal de la police des cimetières et des opérations funéraires.

Ce règlement répond à deux objectifs majeurs.

D'une part, l'ancien règlement datant de 2013 était devenu obsolète au regard des nombreuses évolutions réglementaires. Une actualisation des textes était donc nécessaire.

Par ailleurs, les Cimetières et notamment les sites cinéraires ont atteint des capacités d'occupation significative. C'est le cas notamment du site cinéraire du beau de Sialle « la Clarté » où il ne reste à ce jour disponible que 5 cases de columbariums sur les 54 existantes. Sachant qu'il est prévu d'en ajouter 6 nouvelles avant d'atteindre la capacité maximum. Au niveau des cavurnes (au sol) sur les 37 existantes il n'en reste qu'une seule de libre et 5 nouvelles à poser. Le site la Clarté est donc proche de la saturation.

Il convient donc d'envisager la création d'un deuxième site cinéraire sur le site du cimetière du beau de Sialle. Ce site s'intitulerait la « Clairière » et comprendrait des columbariums, des cavurnes et un jardin du souvenir.

Le règlement des cimetières acte le fonctionnement à venir de ce nouveau site qui verra le jour en 2024.

Exposé de la délibération :

Afin d'acter la création d'un nouveau site cinéraire ainsi que la prise en compte des évolutions réglementaires, il est proposé d'adopter le nouveau règlement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 26 Pour :

- **ADOpte le projet de règlement municipal de la police des cimetières et des opérations funéraires.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD

Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024